



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**27<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 8 octobre 1996, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, S. E. M. Fritz Longchamp.

**M. Longchamp** (Haïti) : Près de deux ans nous séparent du rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la légitimité en Haïti. Le spectre d'un gouvernement illégal et l'image des violences orchestrées par les autorités d'alors ont disparu. Le peuple haïtien, bénéficiant de l'appui de la communauté internationale, a réussi l'exploit de faire admettre que la légitimité prime sur l'efficacité dans un pays habitué à de fréquentes convulsions politiques. Aujourd'hui, la démocratie et la tolérance s'inscrivent dans les moeurs haïtiennes et le combat pour la préservation des libertés est fortement stimulé.

Toutefois, ce succès, pour être complet, doit ouvrir les portes de la sécurité, du savoir, du savoir-faire et de l'espoir, et du bien-être de 7 millions d'Haïtiens qui attendent encore la réalisation des rêves que charriaient le retour à la démocratie. Maintenant se pose plus que jamais l'épineuse question du redressement socio-économique, véritable préalable à la consolidation des acquis démocratiques.

Depuis 1991, l'Organisation des Nations Unies constitue un important point de mire pour le peuple haïtien, car elle a déployé toute la mesure de ses potentialités pour donner pleine force à la notion du droit dans mon pays. C'est pourquoi je mise beaucoup sur les résultats des travaux de la cinquante et unième session, qui devront confirmer nos engagements pris en faveur de la paix, de la sécurité internationale et du développement, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, l'année dernière. Je suis confiant, Monsieur le Président, que votre leadership, votre expérience et vos qualités personnelles assureront le succès de ces assises.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral pour le travail accompli en sa qualité de Président de la cinquantième session.

Je voudrais aussi rendre un hommage sincère au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les efforts inlassables sont en train de donner un nouveau souffle à l'Organisation. Le Gouvernement haïtien reconnaît le rôle actif qu'il a joué en vue du dénouement de la crise haïtienne. Son dernier rapport sur la situation en Haïti dénote la perspicacité de son analyse et sa profonde compréhension de la réalité haïtienne.

Puisque la communauté internationale, par le truchement des Nations Unies, s'est investie en faveur du renou-

veau d'Haïti, il importe de faire part des progrès et des difficultés du Gouvernement haïtien, de son engagement pour le développement national ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

Les élections générales du 17 décembre 1995 ont débouché sur l'installation, le 7 février 1996, d'un nouveau gouvernement et le renouvellement du Parlement. La nouvelle équipe gouvernementale s'ingénie à faire respecter les libertés publiques et les droits de l'homme, malgré les différentes contraintes auxquelles elle est soumise et elle encourage la libre expression des opinions et la constitution de corps organisés pour un meilleur fonctionnement de la société civile.

Toutefois, dans ses efforts pour instaurer une société démocratique et un état de droit, le Gouvernement haïtien doit faire face à deux contraintes : les problèmes économiques qui se sont aggravés avec le coup d'État et les lacunes du système judiciaire qui engendrent des frustrations dans la population. La combinaison de ces deux facteurs crée un état propice aux actions des forces antichangement, qui n'ont pas encore renoncé à leur projet de déstabilisation du Gouvernement.

En ce qui concerne la réforme de la justice, le Gouvernement est conscient de l'urgence de mettre fin à l'impérialisme et à la corruption de la plupart des magistrats. À cet effet, il a déposé devant le Parlement, le 3 octobre dernier, un projet de loi qui fixe l'essentiel des réformes à engager pour redresser une justice décriée afin de la rendre plus crédible, plus accessible.

Un élément capital de la réforme judiciaire sera l'indépendance. Le Gouvernement prend toutes les mesures pour assurer l'élimination de toute entrave à l'impartialité et à l'intégrité des magistrats. De même, il fait de son mieux pour leur assurer les moyens nécessaires à un bon fonctionnement.

Haïti vit depuis quelque temps une situation de crise économique aiguë. La production nationale est en déclin. Les infrastructures se trouvent dans un sérieux état de délabrement. Le PIB réel a baissé en moyenne de 5,11 % de 1991 à 1995. La balance commerciale du pays connaît un déficit chronique, qui a atteint 440 millions de dollars, soit 22 % du PIB pour l'exercice fiscal 1994-1995. Les exportations ont chuté à moins de 100 millions de dollars.

Au niveau macro-économique, le Gouvernement met actuellement en oeuvre une politique économique qui tient compte de la nécessité de combattre l'inflation, d'équilibrer

le budget, de redresser les finances, de lutter contre la corruption, d'imposer l'austérité dans la gestion publique et d'assurer l'équilibre des variables macro-économiques.

Ce programme, appuyé par les institutions financières internationales, avec lesquelles nous avons défini des modalités claires de négociation et de coopération, nous permettra de mieux nous orienter vers un avenir économique et social plus prometteur et plus propice à l'insertion de l'économie haïtienne dans le concert mondial.

Une politique axée sur la production doit mettre l'accent sur l'augmentation du rendement agricole et industriel. Toutefois, il convient de considérer que l'agriculture haïtienne est en crise parce qu'elle n'arrive pas à remplir ses deux principales missions : la sécurité alimentaire et l'apport de devises au pays. C'est pourquoi le Gouvernement travaille à la réunion des conditions technologiques et sociales pour la relance de la production agricole nationale.

Dans le même esprit, le Gouvernement accorde une attention spéciale à la relance de la production industrielle. Ainsi, toute une stratégie a été mise en place en vue d'instaurer un climat propice aux affaires, condition indispensable à la promotion des investissements, qui représentent le moteur du développement industriel. Il est certain que la concrétisation d'un tel objectif ne peut se faire sans une étroite collaboration entre les différents secteurs du pays. Nous croyons, entre autres, qu'un secteur privé dynamique, ouvert aux investissements étrangers, est nécessaire pour la croissance économique.

Le Gouvernement actuel reconnaît que le développement futur ne peut se réaliser sans la protection des ressources naturelles. C'est pourquoi il entend adopter des mesures de nature à freiner le déboisement et la dégradation des sols. La sauvegarde de l'environnement est l'une de nos priorités.

Prenant également conscience du rôle que joue l'industrie touristique dans l'économie mondiale, le Gouvernement a élaboré un plan directeur qui regroupe les principaux axes de la politique touristique nationale. Il est encourageant de constater que les activités commencent à reprendre dans ce secteur.

Sur le plan social, le Gouvernement haïtien croit qu'il est d'une impérieuse nécessité de lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et les carences en matière de soins de santé. La lutte contre la pauvreté suppose la manifestation d'une forte volonté politique afin de répartir équitablement les maigres ressources du pays et de prendre des mesures

visant à combattre le chômage et à encourager l'investissement privé.

La persistance d'un fort taux d'analphabétisme constitue un handicap majeur à l'amélioration des résultats économiques et à l'élévation du niveau social. Pour les quatre prochaines années, le Gouvernement entend augmenter considérablement le nombre d'enfants scolarisés. Il y a lieu de signaler qu'une attention particulière est accordée à l'amélioration des conditions de santé dans le pays, et c'est dans ce sens qu'un programme d'action a été élaboré. Il sera exécuté grâce à la mobilisation de toutes les ressources disponibles et de l'apport de certains partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La tâche à accomplir est immense, mais nous sommes confiants que nous allons relever le défi, grâce à la détermination du peuple haïtien et à l'appui inlassable de la communauté internationale, qui ne ménage pas ses efforts pour résoudre les problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Parlant de la paix et de la sécurité internationales, cette année encore la communauté internationale a vécu entre crainte et espoir face à l'évolution de la situation dans les différentes régions du monde. Des conflits anciens connaissent un développement positif encourageant, tandis que de nouvelles flambées de violence font monter la tension mondiale.

Aussi, le Gouvernement haïtien se réjouit-il de l'évolution positive de la situation dans l'ex-Yougoslavie, marquée par l'organisation d'élections générales en Bosnie-Herzégovine. Il est vraiment réconfortant de constater que le processus de paix a remplacé de façon définitive, espérons-nous, la logique de guerre, de haine, accompagnée de violations systématiques des droits de l'homme.

Les initiatives prises par l'Organisation, notamment la création de la Force de protection des Nations Unies et du Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire, ont largement contribué à créer un climat propice à la paix et à la réconciliation ethnique dans ce pays.

Au Moyen-Orient, le Gouvernement haïtien exprime sa satisfaction pour la reprise du dialogue. Il encourage les deux parties à poursuivre les efforts en vue de parvenir à une paix durable dans la région, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Sur notre continent, nous nous réjouissons des perspectives de paix qui s'annoncent pour le Guatemala, après 35 années de conflit armé. Le Gouvernement haïtien félicite l'Organisation des Nations Unies pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans ce processus de paix.

Notre Organisation doit intervenir non seulement dans des situations régionales et interrégionales mettant en danger la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour contribuer à éradiquer des fléaux aussi dangereux que le terrorisme international, le trafic illicite des stupéfiants, ou pour aider à trouver des solutions à certains problèmes qui menacent la survie de l'humanité, tels que la course aux armements nucléaires. Le Gouvernement a suivi avec intérêt les négociations qui ont eu lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève et a décidé de coparrainer le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale sur cette question, avec la conviction que ce traité représente déjà un pas dans la direction du désarmement nucléaire. C'est pourquoi, il y a deux semaines, j'ai signé au nom du Gouvernement de mon pays le texte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'adoption par 156 États Membres de notre Organisation traduit de façon éloquente le profond désir de toutes les nations de construire un monde plus sûr pour les générations futures.

Le terrorisme et le trafic illicite des stupéfiants font peser également de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. Des actions coordonnées entre les membres de la communauté internationale seront de plus en plus nécessaires pour éliminer ces fléaux. En ce qui concerne le terrorisme, le Gouvernement haïtien a toujours condamné énergiquement les actes de violence frappant de façon aveugle des personnes innocentes, et croit que les conventions internationales adoptées sur cette question fournissent le cadre juridique nécessaire à la poursuite des auteurs de ces crimes. Cependant, à côté de la loi et de la répression pénale, il faudrait essayer de trouver une solution aux problèmes qui sont à l'origine de tels comportements.

Conscients de la gravité de la situation, les pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) ont convoqué une conférence spécialisée sur le terrorisme, qui s'est réunie à Lima, au Pérou, du 23 au 26 avril 1996. La République d'Haïti a signé la Déclaration adoptée en la circonstance en vue de la prévention de la lutte et de l'élimination du terrorisme dans le cadre global de l'applicabilité du droit international, du respect de la souveraineté des États, du principe de non-intervention et de l'accomplisse-

ment strict des droits et des devoirs des États. Le Gouvernement haïtien souscrit également aux nouvelles actions recommandées par la Conférence ministérielle réunie à Paris le 30 juillet 1996.

Dans le domaine du contrôle international des drogues, j'aimerais signaler que la République d'Haïti est consciente de l'effort que la communauté internationale est appelée à déployer pour affronter le phénomène du trafic et de l'abus des drogues. Il s'avère donc nécessaire que se définisse, au moyen de conventions appropriées, le cadre intégré de la lutte sans merci qu'il faudra livrer à la drogue dans tous ses aspects : production, consommation, abus, blanchiment et recyclage de l'argent, extradition et justiciabilité internationale des trafiquants, confiscation des biens.

L'année dernière, la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation nous a permis non seulement de prendre la mesure du chemin parcouru et de faire le bilan des activités entreprises, mais encore de relancer la question de la réforme nécessaire de l'ONU, afin d'affronter les défis du XXIe siècle qui s'annonce.

En ce qui concerne l'élargissement du Conseil de sécurité, le Gouvernement haïtien souhaiterait qu'un consensus soit trouvé sur la nouvelle configuration de cet important organe, qui favorise la participation active de tous les États aux fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

D'un autre côté, la recherche des voies et moyens pour revigorer le Conseil économique et social doit être poursuivie. Tout en reconnaissant les actions positives menées par l'ECOSOC dans divers aspects du développement pendant un demi-siècle, le Gouvernement haïtien estime qu'il est possible d'en améliorer le fonctionnement afin d'en faire un instrument plus efficace en faveur du développement durable.

Nous sommes à un tournant de l'histoire de l'humanité où les périls sont grands et les promesses nombreuses. En Haïti, nous nous efforçons de redonner espoir au peuple haïtien, afin de rompre complètement avec un passé fait de souffrances et de privations. C'est aussi la responsabilité de tous les États de faire de la réforme de notre Organisation une réalité pour que cette dernière puisse être le levier du monde meilleur que nous voulons laisser en héritage aux générations futures.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Tchad, S. E. M. Saleh Kebzabo, à qui je donne la parole.

**M. Kebzabo** (Tchad) : Monsieur le Président, au moment où je prends la parole devant cette auguste assemblée, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir, qui est de vous présenter, au nom de ma délégation, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session. Le choix porté sur votre personne non seulement consacre la reconnaissance de la contribution de votre pays, la Malaisie, à la défense des idéaux des Nations Unies, mais est la confirmation de vos talents de diplomate chevronné.

Permettez-moi également d'exprimer mes sentiments de gratitude à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour la façon magistrale dont il a dirigé l'historique session commémorative du cinquantenaire des Nations Unies.

Je voudrais rendre une fois de plus un hommage mérité à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et lui réitérer notre soutien pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix et du développement.

Qu'il me soit permis de transmettre à notre Assemblée le message d'espoir et les vœux de succès du Président de la République du Tchad, le général de corps d'armée Idriss Deby.

La vie des nations est souvent marquée par des événements qui s'inscrivent en lettres d'or dans le grand livre de leur histoire. Ainsi, 1996 constituera une de ces années charnières dans la marche du Tchad vers la démocratisation. En effet, lors des sessions précédentes, les délégations tchadiennes ont régulièrement informé notre Assemblée des progrès substantiels réalisés dans ce domaine. Je puis vous affirmer aujourd'hui que le processus se poursuit, qu'il se renforce et qu'il devient chaque jour une réalité irréversible. J'en veux pour preuve les deux importantes consultations électorales qui se sont déroulées dans le calme et la sérénité.

D'abord, en mars dernier, le peuple tchadien s'est doté d'une Constitution, Constitution qui lui a permis ensuite d'élire librement et démocratiquement pour la première fois de son histoire, au suffrage universel direct, un président de la république parmi 15 candidats. Oui, à l'issue d'un rude scrutin à deux tours, le peuple tchadien a porté son choix sur le Président Idriss Deby, qui a été officiellement investi Président de la République du Tchad le 8 août 1996, et ce pour un mandat de cinq ans.

Le processus, cependant, se poursuit encore, car avant la fin de l'année, les populations tchadiennes seront appe-

lées à élire leurs représentants à la future assemblée nationale. L'élection du parlement parachèvera la première phase de la mise en place des institutions prévues par la Constitution.

Les consultations passées se sont déroulées en présence de nombreux observateurs internationaux, qui ont noté leur bon déroulement, la discipline et la maturité politique des Tchadiens. L'organisation des opérations électorales n'aurait pas été possible sans la contribution des amis traditionnels du Tchad, au premier rang desquels je cite la France, du système des Nations Unies et des organisations internationales et non gouvernementales. Cette contribution est venue compléter les efforts propres du Gouvernement tchadien qui, malgré les graves contraintes économiques et financières qu'il supporte, a pris en charge une partie du financement des opérations. C'est le lieu de remercier tous ceux dont le soutien multiforme et l'aide ont permis d'aboutir à ces résultats heureux. Je saisis cette occasion pour lancer à nouveau un pressant appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie encore le Tchad dans l'organisation des échéances à venir, notamment les élections législatives prévues en décembre prochain.

On a coutume de dire qu'il n'y a pas de développement économique durable sans démocratie. Celle-ci, comme nous le savons tous, est un long processus en continuelle évolution. Ainsi, lentement, patiemment, à son rythme, et tenant compte de ses réalités, le Tchad se dote d'institutions démocratiques qui doivent soutenir ses efforts de développement socio-économique, première priorité du programme d'action du Gouvernement.

Ainsi, à l'instar de nombreux autres pays, le Tchad a élaboré, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, un programme d'ajustement structurel. Il vient également de négocier et de conclure avec le Club de Paris la remise partielle et le rééchelonnement de sa dette publique. Ces actions visent à maîtriser les dépenses publiques et à résorber, à terme, le déficit budgétaire courant; l'objectif majeur est de dégager un surplus qui permettrait à l'État tchadien de prendre en charge la construction des infrastructures de base indispensables à la promotion et au développement des activités économiques. Le Gouvernement tchadien s'attelle également à la redynamisation d'un secteur privé créateur d'emplois, à la privatisation des entreprises publiques, à une vigoureuse réforme des services chargés de la collecte des recettes et des programmes de développement économique.

Une autre préoccupation de mon gouvernement est la quête permanente de la paix et de la sécurité. Comme vous

le savez, mon pays a connu une situation de guerre pendant plus de deux décennies, ce qui a complètement désorganisé ses structures. C'est la raison pour laquelle nous devons oeuvrer au retour à la paix et à la sécurité, et cela passe nécessairement par une reprise en main de l'armée. Dans ce domaine, je puis vous affirmer que des efforts ont été faits et continueront de l'être. Grâce aux pays amis et à la Banque mondiale, plus de 21 000 soldats ont été démobilisés et l'opération doit se poursuivre. Mais nos efforts de démobilisation seront vains si celle-ci doit mettre à la rue des hommes sachant manier les armes, qui seront à même de semer des troubles et l'insécurité. C'est pour cela qu'il est capital qu'un programme de réinsertion sociale soit immédiatement mis en oeuvre. C'est à ce prix seulement que le programme de réforme pourra aboutir. Faire de notre armée une armée disciplinée, véritable creuset de la nation, une armée au service du développement, voilà notre ambition.

Les séquelles de la guerre doivent être effacées, et au premier rang de nos priorités figure le déminage d'une zone égale au quart du territoire national. Les mines enfouies lors de l'occupation d'une partie de notre pays continuent de tuer et de mutiler sans discernement des victimes civiles, en particulier des femmes et des enfants. C'est une situation préoccupante car elle empêche tout programme de développement dans une région pourtant dotée d'énormes potentialités minières et touristiques.

Il va sans dire que cette oeuvre de réhabilitation nationale ne peut aboutir, encore une fois, sans l'aide de la communauté internationale.

Pour ce qui le concerne et nonobstant les problèmes que je viens d'évoquer, le Tchad est résolument décidé à oeuvrer pour un développement socio-économique durable. Les Tchadiens, dans une atmosphère de paix et de liberté, ont décidé de s'unir pour leur épanouissement. Nous souhaitons à cet effet toujours plus d'aide extérieure, mais qui nous aidera à nous passer de l'aide. Aidez-nous à nous développer afin que nous ne constituions pas un fardeau trop lourd pour vous, tel est notre message aux pays développés.

La situation internationale fait aussi partie de nos préoccupations. Le Tchad n'est pas seul dans le monde, et les affaires de ce monde, même si elles le dépassent et se règlent souvent en dehors de lui, ne le concernent pas moins. Au regard des crises qui sévissent dans différentes parties du monde, nous sommes amenés à nous interroger sur les espoirs nés de la fin de la guerre froide. En Afrique, nous pouvons nous féliciter des progrès enregistrés dans la voie du rétablissement de la paix et de la sécurité, notam-

ment au Mozambique, en Angola et au Libéria. Mais ces acquis doivent être consolidés. Cela est possible si nous nous mobilisons et prenons nos responsabilités.

Nous déplorons la situation de guerre latente qui sévit en Somalie et dans la région des Grands Lacs. Il paraît hautement souhaitable que des efforts réels soient consentis par la communauté internationale, d'une part, et que, d'autre part, les parties en présence fassent preuve de volonté politique pour mettre fin aux affrontements fratricides.

C'est le même défi qui nous interpelle en Bosnie-Herzégovine, où l'application des Accords de Dayton doit être vigoureusement soutenue afin qu'une paix définitive s'installe dans cette partie du monde.

Au Moyen-Orient, le processus de paix enclenché par le rapprochement israélo-palestinien semble remis en cause au regard des événements de ces dernières semaines. Nous saluons les très récentes initiatives diplomatiques visant à rétablir le dialogue entre les différentes parties, malgré les résultats mitigés enregistrés. Le Tchad les exhorte à respecter leurs engagements pour éviter un nouvel embrasement dans la région.

Mon pays souscrit entièrement aux différents efforts entrepris en matière de désarmement. Aussi accueille-t-il avec satisfaction la signature, au Caire, du Traité sur la dénucléarisation de l'Afrique et celle du Pacte de non-agression en Afrique centrale, à Yaoundé, ainsi que l'adoption, à New York, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que le Tchad vient de signer ce matin même.

De même, confronté aux horreurs provoquées par ces engins de mort que sont les mines, le Tchad se félicite des initiatives tendant à leur élimination. Nous sommes par conséquent disposés à appuyer toutes les mesures allant dans ce sens.

La décennie qui s'achève aura été consacrée à des tentatives de trouver des solutions globales aux graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui assaillent une partie de l'humanité. Pays sahélien, le Tchad se réjouit de l'entrée en vigueur de la Convention sur la désertification et souhaite voir rapidement ses dispositions mises en oeuvre.

Nous osons également espérer que le prochain Sommet mondial sur l'alimentation répondra aux attentes des populations en matière de sécurité alimentaire et de maîtrise de l'eau, sources de conflits souvent meurtriers. Il conviendrait par ailleurs de relever les nouveaux défis qui se posent au

monde et qui ont pour noms drogue, crime organisé, pandémies, terrorisme et intolérance religieuse. Une coopération internationale accrue paraît indispensable face à ces fléaux auxquels les gouvernements ne peuvent s'attaquer individuellement.

C'est ici le lieu de féliciter le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour ses actions en faveur de l'enfance, notamment ses programmes de vaccination, dont celui visant à éradiquer la polyomyélite d'ici à l'an 2000. Nous encourageons aussi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à intensifier ses efforts pour contenir et éliminer cette pandémie de fin de siècle qu'est le sida.

La célébration du cinquantenaire de notre Organisation a été l'occasion pour la communauté internationale d'engager les réflexions sur l'avenir, la réforme et la redynamisation des Nations Unies.

Mais comme toute oeuvre humaine, seule sa traduction dans les faits permettra à notre Organisation d'atteindre les idéaux de paix, de sécurité et de bien-être consignés dans la Charte et auxquels nos peuples aspirent.

Je ne saurais terminer sans joindre ma voix à celles, déjà nombreuses, qui ont salué l'immense oeuvre accomplie depuis quatre ans par notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Présente sur tous les fronts, grâce à la disponibilité, à la volonté et au courage de son Secrétaire général, notre Organisation a pu prévenir et résoudre bon nombre de conflits. En ce qui le concerne, le Tchad soutiendra sans ambages notre Secrétaire général et cela doit être compris ainsi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à l'orateur suivant, S. E. M. Fathulla Jameel, Ministre des affaires étrangères des Maldives.

**M. Jameel** (Maldives) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider cette Assemblée. Votre élection à ce poste élevé est la reconnaissance méritée de vos qualités personnelles et de votre expérience, ainsi que du rôle important joué par la Malaisie dans cette Organisation et sur la scène internationale. Je suis sûr que sous votre direction les travaux de l'Assemblée seront couronnés de succès.

Il me revient l'honneur de rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts qu'il déploie inlassablement en faveur de la paix et du développement. Tout en comprenant les difficultés et la complexité des défis qui nous attendent dans les prochaines années, nous sommes certains que sa sagesse et sa compétence aideront l'Organisation universelle à s'acquitter de ses responsabilités conformément aux principes de la Charte. Ma délégation lui souhaite sincèrement tout le succès possible dans les efforts qu'il déploie.

L'an dernier, nous avons solennellement célébré 50 années de réalisations de l'ONU. Alors que nous commençons lentement au nom des futures générations le compte à rebours vers la célébration du centenaire de l'Organisation des Nations Unies, nous nous trouvons, par coïncidence, également au seuil d'un nouveau siècle. Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une occasion unique pour chacun d'entre nous de renouveler notre attachement aux buts et principes de la Charte en faisant preuve d'une détermination et d'un désir plus grands de renforcer l'Organisation pour que les tendances menaçantes qui président aux relations humaines et qui ont causé tant de malheur et de destruction dans le passé puissent être inversées et que puissent être éliminées les inégalités existantes entre nations et peuples afin de créer un nouveau climat de tolérance et de respect mutuel et de susciter un sens nouveau des responsabilités partagées eu égard au développement et au progrès.

Au cours des 50 années passées, le nombre des membres de l'Organisation a quadruplé et celle-ci est devenue l'institution la plus représentative — certainement la plus universelle — pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette Organisation véritablement mondiale dispose d'une immense capacité pour mobiliser les efforts faits sur le plan international et d'aborder les questions internationales en matière économique, sociale et écologique. Elle dispose également du potentiel nécessaire pour promouvoir des normes internationales en matière de droits de l'homme malgré les différences que connaissent dans les domaines historique, culturel et religieux les nations et les communautés. Certes, l'Organisation a traversé des périodes difficiles et a subi nombre de revers au cours de son existence. Néanmoins, avec la fin de la guerre froide, qui a perturbé l'Organisation pendant près de quatre décennies, un environnement plus favorable a émergé qui nous permet de répondre collectivement aux défis du futur.

*M. Seydon (Niger), Vice-Président, assume la présidence.*

Mon pays est l'un des plus petits et des moins développés parmi les membres de l'Organisation. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies revêt une extrême importance pour la sauvegarde de notre souveraineté, de notre indépendance et de notre intégrité territoriale. Pour nous, elle est l'Organisation qui protège la liberté et la justice, en particulier des faibles et des plus vulnérables. Elle est également comme un phare pour des centaines de millions d'individus dans les pays en développement qui, grâce à elle, peuvent espérer un avenir meilleur, libéré de la faim et des maladies. En conséquence, nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer, de revitaliser et de réformer vigoureusement l'Organisation afin de la rendre plus effective, plus démocratique et prête à réagir et à répondre sans préjugés aux situations qui menacent la paix et la sécurité internationales.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes joints, en 1979, à l'initiative prise d'inclure dans l'ordre du jour un point sur la question de la représentation équitable et de l'élargissement du Conseil de sécurité. Ma délégation salue la réforme et le processus d'ajustement en cours et espère sincèrement que le processus ne compromettra pas les principes de la Charte, qui mettent l'accent sur le multilatéralisme, le respect mutuel et les intérêts partagés, y compris les intérêts des petits États. Dans ce contexte, ma délégation estime que la proposition faite par l'Italie au Groupe de travail sur la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité mérite de retenir notre attention et d'être examinée attentivement. Il est indéniable que plus l'Organisation des Nations Unies sera représentative, plus elle sera démocratique; et plus l'Organisation des Nations Unies sera responsable de ses actions, plus elle sera efficace, pour le bénéfice de tous, petits et grands, faibles ou forts, riches ou pauvres.

À elle seule la réforme de l'Organisation ne pourra permettre d'atteindre les objectifs désirés si l'engagement pris par les États Membres de soutenir les principes de la Charte et d'honorer leurs obligations n'est pas respecté. Nous sommes inquiets de constater que l'Organisation connaît la pire crise financière de son histoire. Il convient de rappeler que ce problème financier a pour cause principale le refus des États Membres de s'acquitter des obligations financières qui leur incombent dans les délais impartis et en totalité. Si ma délégation éprouve la plus grande sympathie pour les pays qui connaissent d'authentiques difficultés, elle doit néanmoins admettre que la plupart des débiteurs sont, et de loin, des pays ayant la capacité de payer. Il est regrettable de devoir noter que le Membre le plus riche de cette Organisation fait partie de ceux qui n'ont pas payé leurs quotes-parts ou refusent de le faire. Il est paradoxal que les effets de cette sévère crise financière affectent plus particu-

lièrement les États les plus petits et les plus pauvres de l'Organisation, lesquels, sont souvent contraints en vertu du barème actuel des quotes-parts de payer plus que leur juste quote-part. En dépit de ses ressources limitées et des difficultés économiques qu'il rencontre fréquemment, mon pays, je suis heureux de le dire, continue de payer sa quote-part en totalité, car nous sommes convaincus que seuls les ressources et les efforts peuvent produire des résultats.

En attendant, ma délégation estime que les efforts entrepris par la communauté internationale pour réformer le fonctionnement administratif et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies devraient tendre à utiliser plus efficacement les maigres ressources de l'Organisation. À cet égard, les efforts que fait le Secrétaire général pour parvenir à créer un Secrétariat plus efficace et restructuré, axé sur les tâches difficiles qui lui ont été confiées, méritent d'être salués. Nous saluons également les récentes mesures prises pour réduire les effectifs et éliminer les chevauchements et le gaspillage, car seule une organisation ayant une solide structure peut remplir sa mission avec succès.

Jamais plus qu'aujourd'hui le monde n'a eu une meilleure occasion d'examiner les problèmes critiques que pose le développement. La communauté internationale a souligné l'importance que revêt une coopération internationale revitalisée et améliorée en faveur du développement. Le nombre de grandes conférences internationales tenues au cours des quelques années passées et la détermination collective qui s'en dégage témoignent de ce puissant désir. Ces conférences ont permis de mettre sur pied le concept commun de développement économique durable pour améliorer le sort de l'humanité dans son ensemble. Néanmoins, en dépit de cette évolution positive au plan international dans les domaines économique et social, ma délégation est convaincue qu'aucun changement n'interviendra tant que ces programmes ambitieux ne seront pas soutenus par les ressources et la volonté politique nécessaires. Nous estimons également que toutes les activités de coopération menées au plan international dans les domaines de l'économie et du développement, y compris celles prévues par les institutions de Bretton Woods et par l'Organisation mondiale du commerce, doivent être coordonnées et étroitement liées aux stratégies et programmes de développement du système des Nations Unies. Après tout, l'Organisation demeure l'institution la plus représentative.

Bien que la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale aient donné à certains pays en développement la possibilité de rehausser leur statut dans l'économie mondiale, les pays les moins développés, catégorie à laquelle, hélas, mon pays appartient, ont continué à être

marginalisés. Le niveau de vie dans les pays les moins développés a en fait décliné au fil des ans et la pauvreté s'est aggravée dans beaucoup de ces pays en raison d'une lente croissance économique, elle-même conditionnée par des facteurs extérieurs. Le déclin général que l'on a noté dans l'aide officielle au développement au fil des années a contribué à aggraver encore la situation des pays les moins développés à un moment où une aide était plus que jamais nécessaire.

Si cette situation défavorable devait persister, elle pourrait s'avérer désastreuse pour des pays comme les Maldives, qui sont caractérisés par un grave manque de ressources et des infrastructures fragiles. Pour cette raison, ma délégation se doit de demander que des mesures soient prises en priorité pour faire respecter les instruments internationaux en matière de développement, comme par exemple la Déclaration et le Programme d'action de Paris pour les pays les moins développés dans les années 90, qui ont été sanctionnés à plusieurs conférences mondiales récentes. Il faut convenir que la libéralisation du commerce a contribué à l'augmentation des échanges commerciaux. Cependant, la libération signifie aussi la perte de l'unique avantage dont disposaient les pays les moins développés, à savoir leur statut privilégié, et la perte qui s'ensuit de leurs marchés. La libéralisation a donc contribué à marginaliser nombre de pays en développement.

Les obstacles inhérents auxquels sont confrontés les petits États, en particulier les petits États insulaires, et leur vulnérabilité, méritent de faire l'objet d'une attention spéciale. Les petits États insulaires comme le mien comptent sur un traitement de faveur qui leur permette de préserver ce qu'ils ont durement acquis.

Dans ce contexte, je tiens également à dire qu'il est nécessaire de procéder à un examen poussé des critères auxquels les intéressés doivent répondre pour obtenir le statut de pays moins développé et des questions connexes, y compris le processus de gradation, de façon à se montrer juste envers les plus pauvres des pays pauvres lors de la révision des critères l'année prochaine. L'indice par habitant de classification des pays que l'on utilise aux fins de leur fournir une assistance n'est plus adéquat, en particulier dans le cas des petits États. Il ne réussit pas à cerner les problèmes spéciaux auxquels font face ces pays et à mesurer leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. Dans ce contexte, le développement et l'utilisation d'un indice de vulnérabilité, en même temps que d'autres critères, est peut-être réalisable, et permettrait de réduire ces insuffisances.



D'autre part, nombre des pays les plus pauvres sont toujours empêtrés dans la toile de la dette extérieure, dont ils ne pourront probablement jamais se libérer d'eux-mêmes. Ma délégation croit que d'autres mesures devraient être prises pour soulager les pays les plus pauvres et les plus endettés du fardeau de la dette en multipliant les mesures d'allègement de la dette prises par les créditeurs bilatéraux et en encourageant davantage les institutions multilatérales à assumer en partie cette responsabilité. Les pays développés peuvent aussi aider à éliminer cette situation en faisant tomber les barrières qu'ils continuent de maintenir contre les importations en provenance des pays les moins développés, en particulier ceux qui peinent sous le fardeau de la dette extérieure.

La pauvreté ne peut être éliminée par la charité, elle ne peut l'être que par la coopération. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition faite par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de réduire de moitié le nombre de gens vivant dans la pauvreté absolue d'ici une vingtaine d'années.

Nous souscrivons sans réserve aux mesures prises par la communauté internationale pour protéger l'environnement mondial, en particulier en renforçant la capacité de l'ONU de promouvoir le développement durable pour tous. Nous saluons le travail accompli par la Commission du développement durable à cet égard, et nous attendons avec impatience la prochaine Conférence d'examen des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en 1997. Ma délégation est persuadée que ce processus d'examen donnera à la communauté internationale l'occasion de se consacrer à nouveau à la préservation de l'environnement mondial. Seules des mesures concertées sur tous les fronts permettront d'obtenir des résultats encourageants en vue de relever ce défi redoutable. Pour les Maldives, l'environnement est une question importante. Nous sommes conscients de la fragilité de nos îles et nous espérons être en mesure de les protéger contre les dangers potentiels causés du réchauffement du climat mondial et de l'élévation du niveau des océans. Nous sommes également déterminés à garder l'environnement de notre pays accueillant, propre et non pollué. Bien que l'étendue de notre territoire soit très limitée, je suis heureux de mentionner que les Maldives ont lancé en janvier dernier un programme de plantation d'un million d'arbres en trois ans; je présume que si tous les pays représentés ici devaient mettre en oeuvre des programmes semblables à un rythme de quatre arbres par habitant, le monde serait plus verdoyant et plus propre en moins de 10 ans.

L'importance du désarmement pour la préservation et le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde ne saurait être sous-estimée. Nous croyons que les traités et les accords bilatéraux conclus, les négociations en cours entre les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'année dernière sont la preuve que la communauté internationale est en train de confirmer son attachement au désarmement mondial et de raviver les espoirs quant à l'élimination finale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ma délégation se réjouit des mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires en vue de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, malgré l'absence de consensus. Nous sommes particulièrement heureux du fait que le Traité est maintenant ouvert à la signature.

Nous aimerions aussi louer le rôle joué par les Nations Unies dans le déminage et le déblayage des mines et féliciter ceux qui ont participé à cette activité dangereuse de leur bravoure et de leur dévouement. Les mines terrestres anti-personnel sont la cause d'énormes souffrances humaines, et elles continuent de mutiler et de frapper d'incapacité d'innombrables hommes, femmes et enfants innocents. Nous attendons avec impatience une interdiction de cet instrument de mort horrible et inhumain.

Ma délégation est fermement attachée à l'idée de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones de paix, et elle aimerait saisir cette occasion pour lancer un appel à toutes les régions, en particulier les pays de la région de l'Asie du Sud à laquelle nous appartenons, pour qu'elles ne ménagent aucun effort afin qu'une zone exempte d'armes nucléaires puisse être créée en Asie du Sud sans plus tarder.

Les conflits internes générés et attisés par les facteurs ethniques, religieux et autres sont une tendance récente, qui cause de grandes conflagrations dans certaines parties du monde. Même si l'Organisation tâtonne pour trouver des mécanismes efficaces afin de répondre à ces exigences, cela ne doit pas nous faire oublier les menaces sérieuses que font peser les trafiquants de drogues, les terroristes et les mercenaires, particulièrement sur les petits États. Les incidents terroristes ont augmenté de façon alarmante au cours de ces dernières années. Ma délégation est persuadée que la communauté internationale devrait intensifier ses efforts pour le combattre. L'entrée en vigueur rapide de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires sera un progrès vers l'élimination de ces menaces. Nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention aussitôt que possible. De même, ma

délégation lance un appel pour que des mesures internationales extrêmement énergiques soient prises contre les trafiquants de drogues, qui non seulement sapent les structures de la société mais encore épuisent le potentiel de productivité et de prospérité des nations en exploitant les éléments les plus vulnérables.

Bien qu'elle s'inquiète profondément de la violence qui a éclaté récemment en Palestine et dans les territoires occupés, qui a fait des centaines de victimes — hommes, femmes et enfants — ma délégation se réjouit de constater que, malgré les nombreuses difficultés qui persistent, le processus de paix au Moyen-Orient continue de progresser. Nous espérons ardemment que les accords réalisés jusqu'ici seront mis en oeuvre intégralement et sans autre délai.

Le rôle important et critique joué par les partisans du processus de paix, en particulier les États-Unis, mérite la reconnaissance et les éloges de la communauté internationale, qui ne doit jamais l'oublier. Ma délégation est convaincue que leur rôle positif continuera de contribuer au succès du processus de paix. En même temps, nous estimons que l'ONU devrait continuer à jouer un rôle important dans l'aide à apporter au peuple palestinien en lui fournissant les moyens nécessaires de poursuivre la lutte juste qu'il mène aux fins de rétablir ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un État souverain qui pourrait coexister avec ses voisins dans la paix et l'harmonie.

La situation en Bosnie-Herzégovine est encourageante, mais nous devons demeurer vigilants. L'Accord de Dayton a finalement pavé la voie à la création d'une paix durable en Bosnie. Il est vital que la communauté internationale assume ses obligations afin de faciliter la réalisation et la consolidation d'une paix d'ensemble. Nous croyons également qu'il est important et nécessaire de traduire en justice les responsables des atrocités et des crimes de génocide et de les punir.

Ma délégation demeure convaincue que l'Organisation des Nations Unies est l'institution universelle la plus viable et la plus fiable aujourd'hui. C'est à nous de donner à cette Organisation universelle les moyens de jouer un rôle plus central et plus actif dans la mobilisation et la maîtrise de la coopération internationale devant favoriser la croissance et le développement économiques. Nous sommes également convaincus que le dévouement et l'effort collectif de la communauté internationale, qui ont permis à l'ONU de survivre au cours des cinquante dernières années, inspireront les efforts faits par chacun d'entre nous pour réaliser une unité et une coopération plus grandes afin de protéger et

faire respecter les principes de la Charte, promouvoir ses objectifs et renforcer l'Organisation, ce qui lui permettra de mieux servir les peuples du monde et d'améliorer leurs conditions de vie.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le Ministre chargé des affaires juridiques et des collectivités locales de La Grenade, S. E. M. Raphael Fletcher, à qui je donne la parole.

**M. Fletcher** (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) : La vertu représente la forme la plus élevée de la force humaine. En fait, l'origine même du mot «vertu» signifie force virile, non pas simplement force physique, mais également force morale. Et c'est une vérité largement reconnue, eu égard à l'interaction humaine, que là où elle dispose des moyens nécessaires, la vertu fait naître la forme la plus élevée du pouvoir. C'est la notion qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies, qui en a inspiré les nobles actions et qui continue en général d'être à la base de ses opérations. Par conséquent, la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies était dans son essence une expression collective d'allégresse à l'égard de la sagesse qu'incarne cette vérité puissante, ainsi qu'un nouvel engagement explicite pris en commun par les États Membres d'agir conformément au principe en vertu duquel il faut donner le pouvoir à la vertu en lui octroyant les moyens appropriés.

Dans ce contexte, c'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant cette auguste assemblée, à sa cinquante et unième session. C'est un événement qui, sans aucun doute, est le plus important de tous ceux qui figurent sur le calendrier mondial lorsqu'il s'agit de délibérations politiques.

Ma délégation transmet à cette assemblée les salutations du Gouvernement et du peuple de La Grenade et félicite S. E. M. Razali Ismail, de la Malaisie, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Nous avons été particulièrement impressionnés de la manière dont M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, a mené les affaires de l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, et nous saisissons cette occasion pour le remercier de la façon dont il a conduit ces délibérations.

Ma délégation exprime sa reconnaissance et ses remerciements au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour la lucidité et la volonté dont il a fait preuve en relevant les nombreux défis qui se sont posés récemment à l'ONU, et, plus particulièrement en s'efforçant

de résoudre les problèmes mondiaux dans les domaines socio-économique et politique.

Cette nouvelle session de l'Assemblée générale se déroule dans le cadre d'un environnement mondial en évolution constante. Néanmoins, il existe, d'une part un esprit de coopération internationale, et, d'autre part, un degré élevé de convergence de plusieurs idéaux, tels que le renforcement de la démocratie, la promotion et l'encouragement de l'intégration économique et de la concertation politique, et la poursuite et la pratique du nouveau multilatéralisme. Cependant, il faut dire expressément que la réalisation des nobles objectifs de démocratie, de paix et de prospérité à l'échelle mondiale n'est possible qu'avec l'apport de contributions importantes de la part des pays développés agissant de concert avec les pays défavorisés.

À l'heure actuelle, de nombreux petits pays en développement Membres de cette organisation connaissent de graves problèmes économiques. L'on ne saurait trop insister sur le fait que les mesures prises pour stabiliser leurs économies et créer les conditions d'une croissance et d'un développement soutenus ont des effets très fâcheux sur leurs populations. Néanmoins, ces effets peuvent être atténués, et il nous appartient de souligner spécifiquement la dimension humaine en la matière.

Depuis juin 1995, le nouveau Gouvernement de La Grenade a focalisé son attention sur le renforcement des institutions démocratiques et la reconstruction de l'économie de notre pays. Mon gouvernement met en place des stratégies, des mécanismes et des procédures afin d'accroître la transparence et la responsabilité dans la conduite du Gouvernement. En outre, mon gouvernement s'est engagé à respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens et des autres éléments de la société civile, tels que la liberté de la presse, la liberté d'expression, un processus démocratique juste et ouvert, la suprématie de notre constitution sous la protection de Dieu et le fonctionnement efficace du système parlementaire que notre Constitution prévoit de manière spécifique et explicite.

Sur le plan économique, nos politiques nationales visent essentiellement à encourager les personnes et les entrepreneurs à maximiser les résultats de leur esprit d'entreprise et leurs efforts. Nous avons reconnu que la promotion des micro-entreprises était une des manières d'y parvenir. Récemment, nous avons lancé un programme de micro-entreprise à l'aide de sommes modestes pour aider, notamment, les jeunes entrepreneurs à s'engager dans ces opérations. Nous espérons que le programme réussira et contribuera ainsi à notre développement économique d'ensemble

aussi bien au plan matériel qu'aux plans psychologique et culturel. Ce traitement préférentiel est accordé aux jeunes afin de mieux susciter une culture de confiance, de créativité réfléchie et d'orientation vers les résultats. Par ailleurs, nous cherchons activement à renforcer les possibilités qui s'offrent d'aider notre population laborieuse à obtenir un niveau de vie plus élevé.

Mon gouvernement s'est fixé des objectifs spécifiques, notamment une croissance sectorielle équilibrée et intégrée, un système d'éducation pertinent et adapté, la santé pour tous et la planification et le développement des ressources humaines sur le plan stratégique. À cet égard, la priorité est accordée à la mise en valeur de forces de travail qualifiées et disciplinées.

Si nous admettons que la question du développement économique et individuel de la personne est avant tout une responsabilité nationale, nous n'en sommes pas moins conscients que les faibles ressources nationales constituent un grave obstacle dans notre désir d'honorer cette obligation.

C'est pourquoi, nous demandons sérieusement — ou plutôt nous prions instamment — les nombreuses institutions des Nations Unies qui participent à ces activités ainsi que les différents gouvernements de continuer de nous fournir ainsi qu'aux autres qui sont dans la même situation le type d'aide dont nous avons besoin pour relever de manière satisfaisante la demande croissante d'un ensemble de compétences essentielles à notre développement national.

Il est bien connu que les maigres ressources dont disposent les très petits pays constituent une dure réalité. Néanmoins, cette réalité devient encore plus criante en cette période de libéralisation du commerce et de mondialisation de la production.

Ces deux phénomènes, tels qu'ils ont été conçus et élaborés par les pays développés, nous rappellent cruellement non seulement notre condition de dépendance non réciproque institutionnalisée dans un monde qui devient de plus en plus interdépendant mais aussi notre vulnérabilité à l'égard de la marginalisation économique. Nous ne sommes ainsi en aucune façon embarrassés d'inviter à une réflexion plus poussée sur la question des conditions particulières des petits États insulaires en développement — notamment ceux de la région des Caraïbes, où l'un des traits les plus importants qui caractérisent nos conditions particulières est la vulnérabilité constante à l'égard des catastrophes naturelles et destructions généralisées qu'elles provoquent.

La nécessité de l'aide publique au développement et du transfert de ressources réelles du Nord au Sud ne s'est jamais fait autant sentir. L'ampleur et l'intensité de ces besoins sont telles que le transfert de ressources dont je veux parler ici ne peut être réalisé que sur la base d'une conception du nouvel ordre mondial tel qu'il a été à l'origine imaginé et posé en principe par le Président du Guyana, S. E. M. Cheddi Jagan, et adopté par tous les membres de la Communauté des Caraïbes.

Il ne fait aucun doute que ceci doit être examiné plus avant, et les pays du Nord sont particulièrement priés d'accorder un examen rigoureux et objectif de cette question. Les exigences conceptuelles du nouvel ordre mondial comprennent les éléments suivants : un changement positif de l'interaction Nord-Sud; une nouvelle base d'interaction; un nouveau code de conduite des relations; et un véritable partenariat, un partenariat qui renonce à l'exploitation d'un peuple par un autre et s'efforce plutôt de rechercher une amélioration des populations concernées.

Plus précisément, il a été expressément posé en principe ici même que les pays développés devaient aider les pays les moins avancés sur les points suivants : premièrement, un allègement du fardeau de la dette d'une manière ou d'une autre; deuxièmement, une aide à la création de centres d'investissement, à la formation des ressources humaines et à la formation aux méthodes permettant de rendre l'économie plus efficace, adaptée et plus transparente; et troisièmement une assistance technique aux petits pays économiquement peu développés afin de les aider à faire la transition vers l'intégration et la participation efficace à une économie mondiale marquée de manière frappante par ce qu'il est convenu d'appeler le libre-échange. Les petits pays ne doivent pas être exclus de processus qu'ils ne peuvent pas orienter en leur faveur, ni d'ailleurs influencer de manière efficace afin d'éviter de connaître les effets négatifs de ces processus. Ce ne sont là que quelques-uns des principes sur lesquels est fondée la conception que nous présentons du nouvel ordre mondial.

C'est un lieu commun que de dire que les bananes fournissent à une importante partie de la population des Caraïbes leurs moyens d'existence, et en particulier dans la sous-région de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. La remise en cause actuelle en Europe des arrangements spéciaux en notre faveur concernant ce fruit est au mieux de l'indifférence au pire de l'hostilité. La Grenade et plusieurs autres États aujourd'hui si touchés ont, sur de nombreuses questions, collaboré avec ces pays mêmes qui s'acharment maintenant délibérément contre nos arrangements préférentiels, ce qui constitue une agression qui va à

l'encontre du bien-être et des moyens d'existence mêmes d'une partie importante de notre population.

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler à l'Assemblée qu'il existe un lien direct entre la destruction prématurée de notre industrie bananière et le bien-être et l'intégrité de notre processus démocratique et de notre démocratie elle-même. On a montré qu'une augmentation considérable de la criminalité et d'autres maux sociaux encourage une augmentation proportionnelle de la participation au trafic des drogues illicites et de la consommation de celles-ci. Nous préférons assurément empêcher que de telles situations se produisent, plutôt que de devoir consacrer nos énergies et nos faibles ressources à des mesures correctives en vue de neutraliser et d'éliminer la menace constante d'une culture de la drogue en expansion.

Outre la protection de l'économie de marché, on ne saurait nier qu'il y a d'autres objectifs encore plus importants qui doivent être réalisés. Ceci s'applique à tous les pays, les pays développés comme les pays les moins avancés. Le moment est maintenant venu de faire de sérieux efforts pour atténuer la pauvreté et le dénuement qui sont si généralisés dans notre monde, et plus particulièrement dans les pays en développement. Ce processus doit être amorcé immédiatement afin de faire en sorte que le progrès économique soit étayé par l'équité sociale. Être à l'abri du besoin; jouir d'une bonne santé; avoir accès à une véritable éducation; avoir un environnement non pollué; éliminer le fléau des drogues illicites ainsi que le chômage et le sous-emploi; et jouir mieux et plus largement des droits de l'homme fondamentaux : tels sont les objectifs que nous devrions toujours nous efforcer de réaliser sans nous en écarter et de manière constante.

Dans ce contexte, mon gouvernement est conscient de ses devoirs et de ses responsabilités. Nous sommes convaincus que grâce à une gestion prudente de nos ressources très limitées, une volonté de notre peuple de travailler dur et une direction politique claire et bien inspirée — tout cela renforcé par l'appui de gouvernements amis et d'organismes donateurs — nous pourrions engager enfin notre pays dans la voie d'une véritable croissance.

Ma délégation est heureuse de déclarer à ce propos que certaines améliorations ont déjà été apportées et que notre gouvernement espère réaliser, dans un avenir proche, la plupart des objectifs que nous nous sommes fixés, afin de poursuivre plus efficacement les autres objectifs, qui pourraient améliorer considérablement la qualité de la vie de nos populations.

Dans le contexte des efforts collectifs déployés au niveau international pour parvenir à une certaine forme de développement durable dans les pays les moins avancés, il est intéressant de mentionner le Sommet du Groupe des Sept, qui s'est tenu récemment à Lyon, en France, au cours duquel l'essentiel des travaux a porté sur le nouvel ordre mondial.

Les dirigeants des pays les plus puissants du monde ont convenu que dans l'actuelle situation économique mondiale, il était absolument nécessaire de maîtriser les conséquences négatives et de lutter contre les risques d'exclusion, aux niveaux tant national qu'international. Leur communiqué, intitulé «La mondialisation dans l'intérêt de tous», semble donner le signal d'un nouvel ordre pour l'humanité.

La Grenade se félicite de la discussion sur l'aide pour le développement — notamment avec les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Elle estime encourageant que l'on ait, au cours de ces discussions, défini les modalités d'un nouveau partenariat pour le développement reposant sur le partage des responsabilités entre pays développés, pays en développement et organisations multilatérales.

La promesse des sept pays industrialisés de garantir d'importants courants d'aide publique pour le développement vers les pays qui en ont le plus besoin vient à point nommé et nous nous en félicitons. Le Sud ose espérer que cet engagement du Groupe des Sept n'est pas qu'une simple parole d'honneur, mais plutôt l'expression d'une adhésion au nouvel ordre mondial, tel qu'il a été énoncé par les visionnaires du Sud et souligné aujourd'hui par un éloquent mouvement de vertu du Nord.

Il y a bien des années qu'aucun changement de fond n'a été apporté à la structure de l'un des organes les plus importants de l'Organisation, à savoir le Conseil de sécurité. Dans l'intervalle, l'environnement politique et économique international a connu des transformations profondes et de vaste portée. La Grenade est fermement convaincue que des changements s'imposent d'urgence, notamment au Conseil de sécurité, afin de refléter les nouvelles réalités géopolitiques et économiques du monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi ma délégation apporte son soutien inébranlable aux réformes qui ont été entreprises et à celles qui sont envisagées au sein du système des Nations Unies.

En juillet dernier, l'Union européenne a, par le biais de son Parlement, adopté une résolution appuyant l'appel pour que la République de Chine participe aux travaux des

organisations internationales. Le Gouvernement et le peuple de la Grenade estiment que l'initiative de l'Union européenne est des plus importantes. Nous nous en félicitons et en remercions vivement l'Union européenne. De fait, nous jugeons cette décision encourageante, car cet appel persistant de la Grenade — réitéré sans relâche depuis des années dans toutes les instances appropriées — s'est maintenant amplifié pour devenir un appel retentissant à la justice, qui contraste avec l'expédient de la politique du pouvoir, de l'avantage économique et de la manipulation législative des années passées.

Cela fait bien des années que la République de Chine manifeste son attachement aux valeurs et aux principes de l'Organisation. De fait, face à des menaces et à des actes d'agression manifestes, l'héroïque peuple de la République de Chine a courageusement choisi de s'engager sur la voie de la liberté, de la justice et du respect des droits de l'homme et il a récemment pris part à une élection présidentielle, qui a été ouverte, juste et régulière.

Les résultats économiques de ce courageux pays de 21,3 millions d'habitants sont bien connus. Il ne peut donc y avoir le moindre doute quant à la capacité du peuple de la République de Chine de faire une importante contribution aux travaux des Nations Unies. Quant à sa volonté d'apporter une importante contribution, elle ne saurait être mise en doute. Il en a donné de nombreuses preuves. Il a montré sa bonne foi et il a mérité le droit de participer aux conférences et aux activités du système des Nations Unies. Continuer à en nier le droit à ce peuple reviendrait à lui nier son droit à la justice au sein de la famille des nations.

Le pouvoir supérieur ne se trouve que là où il y a excellence manifeste d'une nature ou d'une autre, et la République de Chine a montré un certain degré de pouvoir supérieur procédant de la vertu plutôt que de la force physique. Aussi le Gouvernement et le peuple de la Grenade exhortent-ils l'Assemblée de veiller à ce que la République de Chine participe aux travaux et aux activités du système des Nations Unies.

Chaque année la politique contemporaine devient plus complexe et, partant, les solutions aussi. À cet égard, ma délégation se félicite tout particulièrement des efforts des Nations Unies pour maintenir une certaine paix et une certaine sécurité dans différentes régions du monde. Depuis Haïti jusqu'aux républiques déchirées par la guerre de l'ex-Yougoslavie, en passant par les villages frappés par la famine dans de nombreux États africains, les activités humanitaires et les missions de paix des Nations Unies méritent tout particulièrement les éloges. À cet égard, avec la permis-

sion de l'Assemblée, je saisirai l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma reconnaissance de père à mon fils Mark, qui depuis plusieurs années participe à de telles activités.

La Grenade juge encourageants les progrès — quoique hésitants — enregistrés dans le processus de paix au Moyen-Orient et elle préconise la poursuite du dialogue jusqu'à ce que soit atteint le noble objectif de la coexistence pacifique. Mais la paix et la sécurité internationales ne seront pas obtenues si les pays qui ont la capacité nucléaire continuent de prôner son utilisation à des fins militaires. Par conséquent, ma délégation se félicite des efforts en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires.

De même, la pratique du transport de matériaux radioactifs dangereux, notamment dans la mer des Caraïbes, doit cesser immédiatement. Le secret qui entoure ce genre d'activité et la clandestinité dans laquelle s'effectue le transport des matériaux radioactifs revient à une reconnaissance tacite qu'il s'agit d'une mauvaise action. Par ces transactions, c'est notre humanité d'hommes des Caraïbes qui est violée. C'est donc au nom de l'humanité que le Gouvernement et le peuple de la Grenade exigent que ces pratiques cessent immédiatement.

C'est Max Ascoli qui a dit que

«la civilisation est une recherche permanente des moyens non violents de résoudre les conflits — une quête commune de paix.»

Il n'en demeure pas moins que pour mon gouvernement la civilisation n'est pas qu'une quête de la paix, l'éloignement de la violence visible. Pour mon gouvernement, la civilisation c'est la recherche de la paix par l'attachement à la justice; à l'égalité intrinsèque de tous les hommes et de toutes les femmes; et aux droits inaliénables qui participent du simple fait d'être homme. Mon gouvernement souscrit au principe de la primauté absolue du droit.

Dans le contexte de violations de l'humanisme, j'ai le devoir d'exprimer au nom de ma délégation la profonde préoccupation du Gouvernement et du peuple de la Grenade face aux souffrances que vivent actuellement un grand nombre de personnes à Chypre. La Grenade, comme Chypre, est une nation insulaire, petite, mais souveraine. Nous demandons donc que prennent fin les souffrances qui ont été infligées à tant de familles et de particuliers dans ce beau pays. La petite taille d'une nation n'annule en rien les droits de l'homme fondamentaux de chacun de ses citoyens.

Le grand poète libanais Khalil Gibran, dans ses *Réflexions et méditations*, a offert à l'humanité l'observation suivante pleine de sagesse :

«Mon âme m'a prêché et m'a montré que je ne suis ni plus que le pygmée, ni moins que le géant. Avant que mon âme ne me l'ait appris, je considérais l'humanité comme deux hommes; l'un faible dont j'avais pitié, et l'autre fort que je suivais ou auquel je résistais avec défi. Mais maintenant j'ai appris que je suis comme les deux, et que je suis fait des mêmes éléments. Mon origine est leur origine, ma conscience est leur conscience, mon affirmation est leur affirmation, et mon pèlerinage est leur pèlerinage.»

Ma délégation est profondément convaincue de la sagesse profonde de ces paroles de Khalil Gibran. Le sentiment exprimé constitue la condition sine qua non de la réalisation de la fraternité internationale. Nous le croyons.

C'est pourquoi ma délégation demande instamment que dorénavant, le caractère intrinsèquement identique de toute l'humanité et un engagement sincère à l'égard de la vertu soient adoptés en tant que principes directeurs de cette assemblée. Que Dieu bénisse tous ceux qui participent à cette cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée, afin que l'Assemblée elle-même, encore plus efficace, soit une bénédiction transformant notre monde.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le chef de la délégation du Lesotho, S. E. M. Percy Metsing Mangoaela. Je lui donne la parole.

**M. Mangoaela** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. C'est avec un grand plaisir que je vous assure de l'appui et de la coopération du Lesotho dans votre conduite des travaux de cet organe. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la session historique de l'Assemblée générale, l'année dernière. Ma délégation apprécie sincèrement son art du commandement et le dévouement inlassable dont il a fait preuve en s'acquittant des lourdes responsabilités qui lui avaient été confiées l'an passé.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction devant le travail solide que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, accomplit

dans des conditions très difficiles de réduction des ressources financières. Sans sa ténacité, notre organisation n'aurait pas pu fonctionner comme elle l'a fait.

La commémoration l'année dernière du cinquantième anniversaire des Nations Unies nous a donné l'occasion de réfléchir à la mission mondiale de notre organisation. Nous avons examiné notre passé et fait le bilan des échecs ainsi que des remarquables succès que les Nations Unies ont remportés en un demi-siècle d'existence. Nous avons également regardé l'avenir avec une nouvelle détermination, résolu à créer pour l'humanité un avenir plus radieux que le passé, plongés dans l'euphorie d'espoir qu'a fait naître un nouvel ordre international qui n'a pas fini d'émerger des cendres de la guerre froide.

Même ainsi, nous étions conscients des dangers qui nous guettent et risquent de nous faire retomber des pièges du passé, et de la résurgence d'un contentement de soi qui pourrait rendre nos espoirs et nos attentes vains et futiles. La communauté internationale doit consentir un effort délibéré pour bâtir les expériences du passé de notre organisation et pour déceler et renforcer les tendances positives qui se dessinent depuis la fin de la guerre froide.

Le premier demi-siècle était caractérisé par les conflits de la guerre froide, la lutte contre le colonialisme, la menace constante d'un holocauste nucléaire et la lutte contre l'apartheid. Tout cela fait partie du passé ou s'est considérablement amenuisé. Notre attention doit demeurer centrée sur les moyens de donner au XXIe siècle une Organisation des Nations Unies équipée pour servir d'instrument efficace, dans l'environnement mondial en mutation, pour réaliser les nobles objectifs inscrits dans la Charte.

Un consensus universel en faveur de la réforme et de la revitalisation des Nations Unies a été mis en exergue dans la Déclaration solennelle adoptée, il y a un an, dans cette même salle par 128 chefs d'État et de gouvernement. L'élan en faveur de la réalisation de cette aspiration et de la mise en oeuvre des engagements pris par la communauté mondiale ne doit pas être perdu. Nous savons tous quelles sont les mesures à prendre et le chemin à suivre.

Nous aimerions voir une ONU plus démocratisée, dont la crédibilité et la légitimité seraient renforcées par la représentativité de ses structures.

Nous avons reconnu la nécessité de mesures visant à intensifier les consultations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, particulièrement dans des situations de crise, ainsi que la nécessité de rétablir le rôle et l'autorité

de l'Assemblée générale dans les processus de prise de décisions de notre Organisation, sans affecter la vitesse à laquelle le Conseil de sécurité est susceptible de prendre ses décisions.

Nous avons mis en garde contre une sélectivité régionale dans l'attention accordée aux situations de crise internationales par notre Organisation, et nous avons plaidé en faveur d'une manifestation de bonne foi et du respect du principe du caractère sacré de la vie humaine dans l'application effective des résolutions des Nations Unies.

Nous avons également milité en faveur de la recherche d'une nouvelle formule équilibrée en vue d'un partage équitable du fardeau ainsi qu'en faveur d'un engagement renouvelé de tous les États Membres d'honorer, intégralement et à temps, leurs obligations financières envers les Nations Unies. Nous avons aussi souscrit à l'appel lancé en faveur d'économies effectives et à renforcer l'efficacité grâce à la transformation des techniques de gestion au sein du système des Nations Unies.

Les événements et les expériences dont nous avons été témoins depuis la dernière session de l'Assemblée transmettent une fois de plus un message contradictoire. D'une part, nous avons vu constamment s'étendre les frontières de la paix, de la tolérance et de la démocratie, alors que de l'autre, certains problèmes enracinés dans le passé ont non seulement persisté mais ont été aggravés par de nouveaux défis qui se font jour dans un environnement international en pleine transformation.

Grâce aux efforts de la communauté internationale, le carnage dans l'ex-Yougoslavie a pris fin. Toutefois, il faut encore consentir des efforts pour consolider les tendances positives qui s'affirment en Bosnie et pour éliminer le risque toujours présent de voir les dividendes de la paix déjà acquis se rendre.

Au Moyen-Orient, l'incertitude et les nouveaux obstacles qui sont apparus sur la voie d'une paix négociée jettent de nouveaux doutes sur les perspectives du prompt rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à son propre État. Nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à respecter de bonne foi les dispositions figurant dans les accords de paix qu'ils ont conclus et de les mettre en oeuvre selon le calendrier convenu et conformément à la Déclaration de principes qu'ils ont signée à Washington en 1993.

Le retrait d'Israël et la cessation de l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires arabes et palesti-

niens occupés, conformément aux résolutions de l'ONU, constituent les conditions préalables à l'instauration de la paix.

L'évolution récente de la situation au Sahara occidental a montré que la paix dans ce domaine demeure un mirage. Combien de temps encore l'aspiration du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance se verra-t-elle bafouée? Le retrait en mai dernier de la Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental comporte, en raison du manque de coopération des parties, un danger réel d'une reprise de la violence. La communauté internationale doit agir maintenant afin d'inverser cette tendance dangereuse et de persuader les parties à coopérer à la mise en oeuvre d'un plan de l'ONU pour l'indépendance du Sahara occidental.

La situation qui règne au Burundi, au Libéria et en Somalie continue de représenter un échec pour la communauté internationale dans ses efforts pour rétablir la paix et la stabilité. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les initiatives menées à l'heure actuelle par l'Organisation de l'unité africaine et les pays voisins du Burundi pour protéger la démocratie dans ce pays.

Le Lesotho partage la vive déception de l'Afrique face au manque d'intérêt manifesté par la communauté internationale dans la fourniture de l'appui matériel nécessaire aux pays du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui participent à l'effort de maintien de la paix régionale au Libéria. Cela remet malheureusement en cause la question de l'attachement du monde à l'universalité du caractère sacré de la vie humaine.

En dépit de la subsistance de foyers d'instabilité, tout n'est heureusement pas que ténèbres et tragédie en Afrique, y compris dans le domaine du règlement des conflits. Nous nous réjouissons des progrès notables qui ont été accomplis en Afrique australe pour mettre fin aux conflits dans la sous-région. Si l'on parvient à préserver l'élan vers la paix en Angola, il ne fait aucun doute qu'une sous-région longtemps associée aux conflits sera parvenue à instaurer une paix et une stabilité durables. La mise en oeuvre du Protocole de Lusaka — en particulier la constitution d'une armée unifiée et la formation d'un gouvernement d'unité nationale — sont à notre portée, et devraient, grâce à une action concertée de la communauté internationale, se concrétiser prochainement.

À travers toute l'Afrique australe, la stabilité politique, la paix, la démocratie et les droits de l'homme continuent à

se renforcer. Des élections générales multipartites sont organisées, et d'autres réformes politiques et constitutionnelles sont mises en oeuvre afin de garantir la transparence et la prévisibilité, en particulier des systèmes électoraux.

La création par la Communauté de développement de l'Afrique australe de l'organe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité témoigne de la volonté de la région de consolider les acquis obtenus depuis la fin de l'apartheid et de relever les défis que sont la paix et la démocratie.

Ces mesures ont contribué aux bons résultats enregistrés par les économies nationales de l'Afrique australe en 1995, ainsi qu'à l'amélioration des perspectives générales d'investissement dans la région. Nous espérons que la communauté internationale poursuivra ses efforts pour aider l'Afrique australe à se reconstruire, en encourageant notamment l'investissement privé dans la région comme contribution aux efforts déployés au plan régional en faveur du redressement économique du sous-continent.

Ces 12 derniers mois ont offert au monde l'occasion d'instaurer une paix durable. Pourtant, j'ai le regret de dire que parfois nous n'avons pas su saisir cette occasion. Depuis 50 ans, l'humanité est ravagée par un fléau : la croissance de l'arsenal d'armements, notamment d'armes nucléaires. L'année dernière, dans une démarche historique, les nations du monde sont convenues de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce faisant, elles se sont engagées, en septembre dernier, à aboutir à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

C'est avec une joie infinie que nous pouvons affirmer aujourd'hui que l'objectif a été atteint. Nul doute que cela ne s'est pas fait facilement, mais le fait que cet objectif ait été atteint nous laisse espérer que l'humanité s'acheminera lentement mais sûrement vers l'élimination complète des armes nucléaires. Bien que le Lesotho estime que le Traité d'interdiction complète des essais, qui a été adopté ici même à New York le mois dernier, n'est pas parfait, il le juge comme un pas en avant considérable grâce auquel les États dotés d'armes nucléaires prendront conscience que le reste de la communauté internationale aspire résolument à un monde exempt d'armes nucléaires.

En dépit de la fin de la guerre froide et de la conclusion des Traités START, des dizaines de milliers d'armes nucléaires continuent d'être déployées par les États nucléaires, et il existe un risque certain que de nombreux autres États puissent mettre au point ces armes.



L'opposition mondiale aux armes de destruction massive s'est traduite par l'adoption de conventions interdisant les armes biologiques et chimiques, mais il n'y a pas encore eu de propositions concrètes visant à négocier une convention interdisant les armes nucléaires. Le fait qu'aucune convention n'interdit les armes nucléaires affaiblit la volonté de nombre d'États non nucléaires de respecter les conventions relatives aux armes biologiques et chimiques. Ces États voient un déséquilibre dans le maintien par quelques États de certains types d'armes de destruction massive, essentiellement par les États du Nord, tandis que d'autres armes de destruction massive, souvent détenues par des États du Sud, sont interdites.

Le Lesotho estime que la prolifération de la technologie des armes nucléaires et la fabrication de ces armes constituent un problème très grave que la communauté internationale ne peut ni ne doit ignorer.

Le fait que seules quelques personnes ont été jugées pour les millions de crimes contre l'humanité et les violations graves du droit humanitaire commis depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'a pas modifié le point de vue de la communauté internationale selon lequel ceux qui commettent des crimes internationaux doivent être poursuivis et punis pour leurs actes. Tout récemment, la création de deux tribunaux internationaux spéciaux chargés de juger les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda a reflété le scandale général grandissant suscité par les crimes commis au niveau international. Le Conseil de sécurité a créé ces tribunaux et leur a donné compétence pour juger les crimes les plus crapuleux perpétrés dans le monde : le génocide, d'autres crimes contre l'humanité et de graves violations du droit humanitaire.

Aussi est-il préoccupant de constater que ces tribunaux n'ont bénéficié jusqu'ici que d'un financement insuffisant et temporaire et que l'Assemblée n'a pas prévu de budgets appropriés pour leur fonctionnement. Il est également préoccupant que si peu d'États Membres aient adopté une législation leur permettant de coopérer efficacement avec ces tribunaux.

La communauté internationale devrait lancer un message clair aux auteurs de génocide et d'autres crimes contre l'humanité afin qu'ils sachent qu'ils auront à rendre compte totalement de leurs actes devant la loi internationale. À cette fin, nous devons fournir le soutien et les ressources dont ont tant besoin les tribunaux spéciaux internationaux pour faire comparaître les responsables d'atrocités commises tant en Bosnie qu'au Rwanda.

Bien que le Lesotho n'ait pas encore adopté une législation de coopération avec les tribunaux, il demeure résolu à coopérer pleinement avec les deux tribunaux conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous espérons que la communauté internationale pourra s'appuyer sur l'expérience et les succès déjà enregistrés par ces tribunaux pour mener à bien le projet de création d'une cour criminelle internationale permanente.

Tout en reconnaissant le travail important réalisé par le Comité préparatoire sur la création d'une cour criminelle internationale, nous estimons que l'Assemblée générale devrait renforcer le travail du Comité préparatoire en le chargeant d'entamer des négociations approfondies sur un projet de traité global s'appuyant sur le projet de statut élaboré en 1994 par la Commission du droit international. L'élan actuel vers la création d'un tribunal criminel international permanent ne doit pas être gâché, mais il devrait s'accompagner de la volonté politique de veiller à ce les travaux s'achèvent à temps pour la tenue en 1998 d'une conférence sur cette question.

Le développement et la promotion de la coopération internationale, tels que consacrés dans la Charte, continueront de constituer les principaux objectifs de l'ONU. L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a montré que nombre de problèmes socio-économiques qui avaient conduit, en 1991, à l'adoption de l'Ordre du jour subsistent et que la pauvreté et le chômage risquent de s'accroître considérablement en Afrique. En outre, les niveaux de mobilisation des ressources envisagées dans l'Ordre du jour sont encore loin d'être atteints.

Au terme de l'examen à mi-parcours, il a donc été recommandé aux gouvernements africains de continuer à promouvoir les réformes économiques ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de pratiquer une saine gestion et de procéder à une réforme administrative. Pour leur part, les partenaires internationaux devraient s'attacher à mobiliser de nouvelles et substantielles ressources de toutes origines — publique et privée — aussi bien traditionnelles que récentes, à trouver une solution au problème de la dette extérieure de l'Afrique et à favoriser la relance de ce continent en facilitant les échanges commerciaux et en permettant un meilleur accès au marché.

L'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, lancée par le Secrétaire général en mars dernier, ouvre de nouvelles perspectives car elle garantit la coopération de l'ensemble du système, y compris des institutions de Bret-

ton Woods, en s'attelant au difficile problème de l'accélération du développement du continent africain.

Alors que nous apprécions cette manifestation d'intérêt pour notre continent, nous devons également insister sur le fait que la mise en oeuvre des différents projets actuellement à l'examen doit se faire en consultation très étroite avec les pays africains eux-mêmes pour éviter tout double emploi. À cet égard, le Plan d'action du Caire de l'Organisation de l'unité africaine est pertinent.

Alors que nous nous livrons à cette introspection, un an après notre Déclaration historique à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il convient de se demander dans quelle mesure nous respectons les engagements pris lors des différentes conférences mondiales, dont toutes — à l'exception de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme — ont trait au développement. À cet égard, et compte tenu de son objectif visant à améliorer le sort des citoyens des pays les moins développés, comme le mien, le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague l'année dernière, est peut-être le plus important.

Le Lesotho mène une action constante pour parvenir à consacrer 20 % de son budget aux secteurs de la santé et de l'éducation, mais nos partenaires au développement ne semblent pas faire preuve de la même volonté, malgré ce qui avait été convenu à Copenhague.

La Commission du développement social a été chargée de suivre et d'examiner la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. L'engagement 2 de la Déclaration et le chapitre II du Programme d'action portent sur l'élimination de la pauvreté. À cet égard, 1997 revêtira une importance particulière puisqu'il s'agira de la première année de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Par sa résolution 50/161, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles. Selon nous, la Commission devrait se réunir annuellement, la durée de ses sessions devrait être allongée et le nombre de ses membres augmenté.

Pour que le progrès économique devienne réalité, il convient de donner aux femmes des possibilités d'accès aux ressources et aux ouvertures économiques identiques à celles des hommes. La pauvreté ne peut être éliminée qu'en

renforçant les moyens d'action des êtres qui connaissent une situation matérielle difficile. Les actions de l'ONU en vue de l'élimination de la pauvreté doivent donc être coordonnées de façon à prendre en compte l'égalité des sexes.

La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devait être suivie de la révision de toutes les législations faisant obstacle à la promotion sociale et économique des femmes. Au Lesotho, cet objectif n'a pas encore été atteint, mais nous y travaillons activement.

Le Lesotho s'est joint aux autres pays de l'Afrique australe en signant récemment deux Protocoles au Traité sur la Communauté de développement des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO). L'un d'eux porte sur les questions de politique, de défense et de sécurité, l'autre sur la coopération dans la lutte contre le crime transfrontalier, notamment contre le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'argent.

L'un des moteurs du Protocole établissant un organe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité est l'engagement d'oeuvrer à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans la région. À cet égard, nous souhaitons un renforcement des programmes des Nations Unies.

L'augmentation de la criminalité, notamment transnationale, a des répercussions néfastes sur les économies de nombreux pays. De nouvelles stratégies mondiales doivent donc être appliquées d'urgence pour combattre ce fléau. Cependant, les pays en développement ne peuvent à eux seuls supporter le fardeau économique représenté par la lutte contre le crime transnational. En conséquence, il convient d'accorder une haute priorité aux activités de coopération et d'assistance techniques afin de développer les capacités de la justice pénale des pays en développement.

Les activités de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale — notamment ses cours de formation, ses séminaires et ses ateliers destinés au personnel de justice pénale — sont tout à fait louables.

Pour terminer, je voudrais dire qu'ensemble nous avons la capacité de faire de l'ONU du prochain siècle un véritable instrument pour répondre aux aspirations de l'humanité à un monde meilleur à tous égards. Dans notre globe interdépendant, les Nations Unies doivent devenir une instance de travail efficace à la recherche d'un consensus universel, un régulateur du processus d'intégration et un intermédiaire pour l'instauration d'un ordre mondial stable.

Nous avons pleinement confiance dans la volonté de la communauté internationale d'aborder le XXIe siècle dans un climat de paix, de développement et de travail créatif commun et d'assurer la sécurité pour tous, comme le réclament les intérêts prioritaires de l'humanité.

*La séance est levée à 17 heures.*